Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20261015-DM_62_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, RABARDEL Céline, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, LEFEUVRE Cédric

Procurations : Caroline GUITTON à RABARDEL Céline et Roland JEHAN à DESPRES Benoit, Maire

Secrétaire de séance : HESRY Catherine

Nombre : conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Date de la convocation : 06/10/2026

2026-62 : nouveau règlement accueil périscolaire

Madame HESRY Catherine, adjointe aux affaires scolaires, expose à l'assemblée délibérante que :

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code de l'Education
- Vu la volonté de modifier le règlement intérieur de notre accueil périscolaire le site de l'école maternelle Les Pitchounets
- Considérant le projet de nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur du service périscolaire de Tramain, tel qu'annexé à la présente délibération
- DIT que ce nouveau règlement s'appliquera à compter du 01/11/2026.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération
- PRECISE que le règlement intérieur sera affiché dans les locaux concernés et transmis aux familles

Pour : **15** contre : / abstention : /

Le secrétaire

Catherine HESRY

PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)